

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L 6353-1 et L 6353-2 du Code du Travail)

Entre les soussignés :

1. L'organisme de formation

CFA MFR de Coutances

Sis 79 Avenue Division Leclerc – 50200 COUTANCES, organisme de formation référencé **UIA 050173R**, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **NDA 25 500087550** auprès de la préfecture de région de Normandie, inscrit sous le numéro **SIRET 780 878 542 00015**, représentée par M. Patrick PRUVOST, Directeur.

2. Le bénéficiaire

..... (Nom de l'entreprise ou du bénéficiaire)

Sis(adresse du bénéficiaire), enregistrée sous le numéro **SIRET**, code **NAF/APE**, **IDCC** représentée par, Dirigeant, relevant de l'opérateur de compétences (*préciser le nom de votre OPCO et adresse*)

est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du Travail.

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans la 6^{ème} catégorie prévue par l'article L 6313-1 (les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances) de la sixième partie du Code du Travail, à savoir les actions de formation professionnelle tout au long de la vie permettant d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle.

En application de l'article L 6353-1 du Code du Travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L 6313-1 de Code du Travail doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise le niveau de compétence préalables requis pour suivre la formation, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Intitulé de l'action de formation :

Formation « Maintenance des Matériels Parcs et Jardins de Niveau 1 et 2 »

Objectifs de la formation

- Être capable de réaliser des actions de maintenance de matériels Parcs et Jardins de niveau 1 et 2.
 - Intervenir sur du matériel Parcs et Jardins en sécurité

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité dans le tableau ci-après :

PROGRAMME DE L'ACTION DE FORMATION

Moyens d'encadrement : Formateurs MFR Maintenance des Matériels Parcs et Jardins de Niveau 1 et 2

Détail des séquences	Durée	Objectifs spécifiques	Contenue	Modalités pédagogiques envisagées	Modalités d'évaluation
Séance 1 : Prendre en main un matériel en toute sécurité	2h	- Prendre connaissance des documents relatifs à l'utilisation du matériel - Carnet d'entretien - Les procédures d'entretien - Les équipements et protections nécessaires (EPI, EPC,...)	> L'utilisateur peut retranscrire les procédures de contrôle, les consignes de démarrage et d'utilisation du matériel, > L'utilisateur connaît les différentes fonctionnalités du matériel, > l'utilisateur est sensibilisé aux risques liés à l'utilisation du matériel et connaît les moyens de protection.	Pédagogie active et participative. Diaporama.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
Séance 2 Constater l'état de l'équipement	2 h	- Identifier la nature du dysfonctionnement de l'équipement - Régler et entretenir l'équipement avant et après utilisation	> l'état (dysfonctionnement ou non-dysfonctionnement) est constaté. Les indices sont identifiés.	Pédagogie active et participative. Diaporama. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
Séance 3 Organiser l'intervention de maintenance	2h	-Collecter les informations - Préparer l'intervention - Organiser le poste de travail	> Organiser et sécuriser l'aire de travail, > Choisir et mettre en œuvre les moyens de manutention et de calage adaptés, > Réunir l'outillage nécessaire à l'intervention, > Appliquer et respecter les règles d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. > Maintenir, remettre en état le poste de travail après l'intervention	Pédagogie active et participative. Diaporama. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
Séance 4 Régler et paramétrer	2h	- Procédures du constructeur - Documentation technique - Outillages spécifiques - Données de paramétrage	> Effectuer les réglages d'un équipement conformément à la procédure fournie > Saisir correctement les données de paramétrage	Pédagogie active et participative. Diaporama. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
Séance 5 Lubrifier et graisser	3h	- Choisir les fluides et les produits adaptés à l'équipement - Documentation technique - Outillages spécifiques - Sécurité au travail	> Mise en sécurité : les liaisons et connexions sont identifiées et déconnectées en conformité > La vidange, la purge sont réalisées dans le respect des procédures Les étanchéités, liaisons et connexions sont rétablies en conformité Les fluides utilisés sont conformes aux prescriptions du constructeur > les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de protection de l'environnement sont respectés	Pédagogie active et participative. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
Séance 6 Souder	3h	- Réaliser des opérations élémentaires de soudage suivant le procédé 111	> assemblage bord à bord plat > assemblage en angle intérieur à plat > assemblage en angle extérieur à plat > les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de protection de l'environnement sont respectés	Pédagogie active et participative. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.

Séance 7 Percer et découper	3h	- Réaliser des opérations de base : perçage, sciage, découpage, pliage	> Les opérations sont réalisées conformément à la demande > les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de protection de l'environnement sont respectés	Pédagogie active et participative. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
Séance 8 Affûter	3 h	- Réaliser des opérations de base : affûtage de lame, affûtage de chaîne	> Les opérations sont réalisées conformément à la demande > les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de protection de l'environnement sont respectés	Pédagogie active et participative. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
Séance 9 Circuit électrique	1h	- Réaliser des opérations de base : batterie, fusible, lampe, contacteur	> changement batterie, fusibles, lampes, test contacteur > les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de protection de l'environnement sont respectés	Pédagogie active et participative. Echanges avec les stagiaires sur leur pratique.	> Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.

Date des sessions (ajustables à la demande de l'entreprise)

SESSION 1 : semaine du au[séquence 1, 2]

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Cocher la case correspondante aux jours de formation selon vos disponibilités

SESSION 2 : semaine du au[séquence 3, 4]

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Cocher la case correspondante aux jours de formation selon vos disponibilités

SESSION 3 : semaine du au[séquence 5, 6]

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Cocher la case correspondante aux jours de formation selon vos disponibilités

SESSION 4 : semaine du au[séquence 7, 8,9]

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Cocher la case correspondante aux jours de formation selon vos disponibilités

Lieux de formation : **vos locaux**

CFA-MFR

Cocher la case correspondante à votre choix

II – ENGAGEMENT de PARTICIPATION

Le bénéficiaire s’engage à assurer la présence d’un (des) participants (s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus

Le (s) participant (s) sera (seront) :

Liste annexée des participants à la convention de formation (*à communiquer par l’entreprise*).

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente, s’élève à : **330€ / stagiaire pour 21 heures de formation**. Cette somme couvre l’intégralité des frais de formation engagé par l’organisme de formation pour cette session.

Les conditions de paiement sont à l’inscription de la formation.

Mode de règlement :

Virement

Crédit Mutuel MAISON FAMILIALE RURALE

IBAN : FR76 1548 9047 0400 0959 36640 43

BIC : CMCIFR2A

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Chèque

N°

A l’ordre de CFA – MFR DE COUTANCES

IV - MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques et moyens :

- Echange et analyse d’expériences vécues par les stagiaires
- Mise en situation
- Apport de données théoriques et pratiques par le formateur
- Pédagogie active participative

Liste des matériels supports de la formation

MATERIELS
Salle de réunion, ordinateur, vidéoprojecteur, atelier, matériels de parcs et jardins, outillages

Formateur pédagogique et administratif

FORMATION	FORMATEURS
Théorique - Pratique	M. Thierry CHENU - FORMATEUR
Suivi Administratif	Mr PATRICK PRUVOST - DIRECTEUR

Déroulement de l'épreuve certificative

- Mise en situation individuelle.
- Evaluation à l'issue de chaque séance de formation.
- Questionnaire de satisfactions

En application de l'article L 6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

VII - MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION de l'ACTION

Il est communément admis pour les stages la « fiche d'inscription individuelle » du contributeur complétée par le stagiaire, la feuille d'émargement type signée par les stagiaires et le ou les formateurs et par demi-journée de formation. L'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

VIII - NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Fait à COUTANCES en deux exemplaires, le 09 octobre 2020.

Pour le Centre de formation organisateur M. Patrick PRUVOST, Directeur	Pour le bénéficiaire
Cachet de l'association organisatrice	Cachet de l'association bénéficiaire